



L'industrie minière en Amérique latine : une présence qui dérange

Par Mondialisation.ca

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Mondialisation.ca, 12 août 2013

[Projet Accompagnement Québec-Guatemala](#)

MONTRÉAL, le 12 août 2013. – Alors que s'ouvrait hier à Montréal le 23^e Congrès minier mondial, où plus de 1,500 représentants d'entreprises à travers la planète sont présents pour discuter du futur de l'industrie, des organisations de la société civile et activistes dénoncent les cas de violations de droits humains liés à la présence minière canadienne dans le monde.

Depuis les dernières années, l'industrie minière est au cœur des préoccupations. En 2006, le Représentant spécial des Nations unies pour la question des droits humains et des sociétés transnationales décrivait l'industrie minière comme un cas particulier pour son influence aussi grande et aussi envahissante sur le plan social et environnemental et notait que 2/3 des abus commis par des transnationales proviennent du secteur extractif. Un rapport commandé par l'Association des prospecteurs et développeurs du Canada et rendu public par MiningWatch révèle que sur 171 incidents commis par l'industrie minière, 34% l'étaient par des compagnies canadiennes. 62% des incidents provenaient de conflits avec les communautés locales.

Guatemala : Imposition des projets miniers et répression des mouvements sociaux

Au Guatemala, le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé n'est pas respecté et les projets miniers sont imposés aux populations affectées. Selon le Conseil des peuples de l'Occident, plus d'un million de personnes, à travers plus de 60 consultations populaires, ont rejeté le modèle extractiviste. Parallèlement, on assiste à la montée de la criminalisation et persécution des individus et organisations impliqués dans l'organisation de ces consultations. Selon l'Unité de protection des défenseurs de droits humains au Guatemala (UDEFEGUA), les attaques contre les défenseurs au territoire et de l'environnement représentent 28,3% de toutes les agressions contre les défenseurs de droits humains.

Un état de siège fut décrété en mai dernier dans des communautés s'étant opposé au projet minier de la compagnie canadienne Tahoe Resources, dont Goldcorp est actionnaire à 40%. Un employé de la compagnie est accusé d'avoir ordonné d'assassiner les opposants à la mine. Le 3 juin, la clinique légale Justice and Corporate Accountability Project de l'Université York portait plainte devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à propos de ces faits. Le 22 juillet 2013, la Cour supérieure de l'Ontario acceptait d'entendre la cause de Guatémaltèques victimes de viols et de meurtres commis sur un site minier détenu par la

canadienne Hudbay. Le 9 août 2013, pour la Journée internationale des peuples autochtones, 15 000 paysans ont fait des blocages au Guatemala pour dénoncer les impacts du modèle néolibéral; défendre le territoire contre les mégaprojets et manifester leur rejet de toute action répressive contre les femmes et les peuples. Dans son enquête pour 2012-2013, l'Institut Fraser classait le Guatemala parmi les 10 pays les moins attrayants au monde en termes d'investissement miniers. « Les événements parlent d'eux-mêmes : la présence minière canadienne au Guatemala est associée à de vives tensions, des violences allant jusqu'à des assassinats », dit Marie-Dominik Langlois, coordonnatrice du Projet Accompagnement Québec-Guatemala.

Colombie: entre profits faramineux et coûts sociaux considérables

En Colombie, comme au Guatemala, l'industrie minière cause d'importantes conséquences sociales et environnementales sur les communautés. Le plus récent rapport du vérificateur général colombien lie clairement l'industrie extractive aux conflits armés et à la violation de droits humains, affirmant que *80% des violations de droits humains, 87% des déplacements forcés, 78% des crimes contre les syndicats, 89% des crimes contre les autochtones et 90% des crimes contre les Afro-Colombiens* se produisent dans les régions d'extraction minière et pétrolière. Le rapport défend la tenue d'un moratoire sur l'ensemble des concessions minières de la Colombie jusqu'à ce que le gouvernement colombien modifie ses politiques de régulation des activités extractives. Rappelons que plus de 50% des investissements étrangers dans le secteur minier en Colombie sont canadiens. Les mobilisations contre les entreprises canadiennes sont nombreuses. « Depuis le 17 juillet, les mineurs artisanaux ont déclaré une grève minière nationale pour réclamer leurs droits territoriaux alors qu'ils risquent d'être déplacés sous la pression de l'État et des compagnies minières », cite à titre d'exemple Louis-Philippe de Grandpré, membre du Projet Accompagnement Solidarité Colombie.

En Amérique latine et à travers le monde, nombreux sont les cas où l'industrie minière est associée à l'émergence de conflits, l'augmentation de la militarisation, de la violence sexuelle, des intimidations et dommages environnementaux. L'industrie extractive doit respecter le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé et être contrôlée par des politiques publiques contraignantes au Canada garantissant le respect des droits humains et normes environnementales à l'étranger. L'autorégulation de l'industrie n'est pas suffisante pour s'attaquer aux problèmes. Dans l'absence de volonté politique des décideurs pour mettre en place des lois contraignantes, l'impunité corporative des minières se poursuivra et l'opposition citoyenne aux projets se fera croissante.

Source :

Projet Accompagnement Québec-Guatemala, Marie-Dominik Langlois. paqq@paqq.org / 514.756.6966 (cell.)

Projet Accompagnement Solidarité Colombie. (Louis-Philippe de Grandpré). info@pasc.ca / 5149668421 (cell.)

La source originale de cet article est [Projet Accompagnement Québec-Guatemala](#)
Copyright © [Mondialisation.ca](#), [Projet Accompagnement Québec-Guatemala](#), 2013

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca